

**LICENCE 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE SOCIOLOGIE**

**Année 2013-2014**

*Important : des modifications peuvent être éventuellement apportées à ce calendrier. Vous devez consulter régulièrement l'affichage officiel (couloir rez de chaussée bâtiment Lettres vers l'amphithéâtre Roupnel + Hall Pôle AAFE) ou le site web de l'UFR Sciences Humaines*



**C2I niveau 1** : Les étudiants doivent effectuer une demande d'inscription, **avant dimanche 8 juin 2014**, par mail à l'adresse suivante : [alain.boivin@u-bourgogne.fr](mailto:alain.boivin@u-bourgogne.fr) en indiquant leur nom, prénom, section et numéro d'étudiant.

**Une heure de passage leur sera alors attribuée et renvoyée par e-mail.**

**affichage des salles et horaires sur la plateforme [C2ish.u-bourgogne.fr](http://C2ish.u-bourgogne.fr)**

Date	Horaire	Durée	Semestre	Epreuve	Salle
Mardi 17 juin	Entre 8h et 18h	-	S2	C2i niveau 1	<i>Voir C2ish.u-bourgogne.fr après inscription auprès de M. Boivin</i>
Mercredi 18 juin	11h à 13h	2h	S1+S2	Anglais	Salle 433
Jeudi 19 juin	11h à 13h	2h	S2	Méthodes d'investigation	Amphi SCELLE
	14h à 16h	2h	S1	Sociologie	Amphi GUITTON
Vendredi 20 juin	11h à 13h	2h	S2	Sociologie des organisations	Amphi SCELLE
Lundi 23 juin	13h à 15h	2h	S2	<i>Sc Soc &amp; Env : Démographie</i>	Salle 219
	16h à 18h	2h	S1	Anthropologie	Salle 219
Mercredi 25 juin	10h à 12h	2h	S1	Sociologie du travail	Amphi GUITTON
	13h à 15h	2h	S1	<i>Sc Soc &amp; Env : Géographie</i>	Salle 229
	16h à 18h	2h	S1	<i>Sc Soc &amp; Env : Ethno-Anthropologie</i>	Salle 229
Jeudi 26 juin	10h à 12h	2h	S2	Anthropologie économique	Salle 229
	13h à 15h	2h	S1	Sociologie de la famille	Amphi DESSERTAUX
Vendredi 27 juin	10h à 12h	2h	S1	Statistiques	Salle R.01, Pôle AAFE
	14h à 16h	2h	S2	<i>Sc Soc &amp; Env : Politique de l'environnement</i>	Salle R.01, Pôle AAFE

*Amphi DESSERTAUX : Bâtiment Droit, 2<sup>ème</sup> étage*

*Amphi GUITTON : Extension Droit, 1<sup>er</sup> étage*

*Amphi SCELLE : Extension Droit, 1<sup>er</sup> étage*

*Salles 219, 229 : Bâtiment Lettres, 2<sup>ème</sup> étage*

*Salle 433 : Bâtiment Lettres, 4<sup>ème</sup> étage*

**ÉPREUVES ÉCRITES DE LA DEUXIÈME SESSION 2014**  
**CE TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION AUX EXAMENS**

**Il n'y a pas d'inscription aux examens de la deuxième session :** les étudiants se présentent aux épreuves qu'ils doivent repasser conformément aux règles de modalités de contrôle des connaissances définies dans le référentiel des études LMD et la fiche filière.

**IMPORTANT :** *Après lecture attentive du tableau des examens, les étudiants constatant une incompatibilité* entre les épreuves sont priés de le signaler immédiatement au secrétariat, par courrier postal ou électronique ou par téléphone.

Les étudiants doivent vérifier, la semaine précédant les examens, qu'aucune modification n'est intervenue.

**Aucune convocation aux épreuves orales n'est envoyée aux étudiants :** ils doivent consulter les panneaux d'affichage de leur section. Aucun renseignement concernant ces oraux n'est communiqué par téléphone.

**RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES A LA DISCIPLINE DE L'EXAMEN :**

**Les étudiants doivent se présenter une demi-heure avant le début des épreuves, être en possession de leur carte d'étudiant et d'une pièce d'identité à chaque épreuve (sans ces documents, ils ne sont pas autorisés à composer) et :**

➤ avant d'entrer dans la salle d'examen :

consulter la liste des étudiants autorisés à composer à l'entrée de l'amphithéâtre ou de la salle d'examen afin de vérifier que leur nom figure sur cette liste.

➤ dans la salle d'examen :

- 1) avant de s'installer, déposer leur cartable ou sac à dos et tout document au fond de la salle ou de l'amphithéâtre
- 2) s'asseoir impérativement à la place attribuée ou, en l'absence de numéro attribué, suivre les consignes de l'enseignant responsable de la surveillance de l'épreuve. Dans les deux cas, **une place doit rester libre entre chaque candidat.**

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition, une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.

Les candidats demandant à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et doivent remettre leur copie au surveillant qui leur restitue à leur retour.

**Il est interdit :**

- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur,
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser les téléphones portables et tout autre dispositif électronique permettant le stockage de données (ipod, appareil photo numérique...) ou des documents non autorisés pendant l'épreuve.

**Fraudes :**

Conformément à la charte des examens figurant dans le référentiel commun des études LMD,

**TOUT ÉTUDIANT CONVAINCU DE FRAUDE FERA L'OBJET DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES RÉGLEMENTAIRES.**

**RÉSULTATS D'EXAMENS**

➤Après délibération des jurys, les résultats pourront être consultés sur Internet par l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'adresse <http://ent.u-bourgogne.fr>, à condition d'avoir été au préalable inscrit sur la messagerie étudiante. En cas de problème, s'adresser au guichet unique, à l'accueil de la Maison de l'Étudiant.

**RÉINSCRIPTION pour 2014-2015 par INTERNET entre le 7 juillet et le 20 juillet 2014**

Les étudiants soumis à la session d'examens de JUIN 2014 **doivent attendre les résultats de cette seconde session** pour procéder à leur réinscription par Internet sur <http://www.u-bourgogne.fr>